

**Questionnaire à destination des partis politiques en vue des élections fédérales, régionales,
communautaires et européennes du dimanche 26 mai 2019**

ECOLO

1. Les armes nucléaires

Avec la récente dénonciation par les Etats-Unis du Traité FNI (Forces Nucléaires Intermédiaires), la question des armes nucléaires prend à nouveau une tournure dangereuse. Une nouvelle course à l'arme atomique est à craindre et commence déjà à s'observer.

En Belgique, plusieurs choix cruciaux attendent la constitution du prochain Gouvernement, qui fixeront la présence des armes nucléaires en Belgique et la participation de notre pays à la politique de dissuasion nucléaire de l'OTAN pour les prochaines décennies.

1. Le Traité d'interdiction des armes nucléaires

Le 7 juillet 2017, 122 pays membres de l'Assemblée générale des Nations unies ont voté en faveur du Traité d'interdiction des armes nucléaires (TIAN ou TPNW, selon l'acronyme anglais). Ce Traité interdit l'utilisation, la menace d'utilisation, le développement, les essais, la production, l'acquisition, la détention, le stockage et le transfert des armes nucléaires. Le Traité vise également toute autre forme d'assistance aux activités nucléaires, tel que le financement du développement du nucléaire militaire.

Depuis le vote de l'Assemblée générale de l'ONU, 70 pays ont signé le TIAN et 21 l'ont ratifié. Le Traité entrera en vigueur lorsque 50 États l'auront ratifié.

Pour la première fois depuis des années, la Belgique a refusé de participer aux négociations multilatérales dans le cadre de l'ONU. Pour le justifier, le gouvernement belge oppose à l'adoption de ce Traité, une « approche progressive » comme seule alternative « réaliste ». La Belgique estime également que le TIAN entraverait le processus engagé au sein du Traité de non-prolifération (TNP, 1970). D'après l'Assemblée générale de l'ONU pourtant, une telle accentuation sur le processus de désarmement était nécessaire de toute urgence, vu l'absence totale de résultat dans les engagements liés à l'article VI du TNP (désarmement général et complet sous contrôle international). Or, le désarmement nucléaire et la non-prolifération vont de pair. L'absence d'avancées dans le volet « désarmement nucléaire » menace gravement la non-prolifération.

Notez enfin que le Traité prévoit que les pays qui stationnent les armes nucléaires d'autres États (comme la Belgique) peuvent adhérer immédiatement au Traité pourvu qu'ils promettent d'enlever les armes nucléaires de leur territoire dans un délai fixé au moment de la signature. Un retrait d'ailleurs souhaité dans les résolutions de 2015 du Parlement fédéral et du Parlement flamand.

- **Votre parti est-il favorable à ce que la Belgique signe et ratifie le Traité d'interdiction des armes nucléaires durant la législature 2019-2024 ?**

Oui

Pourquoi ?

La Belgique doit signer le traité d'interdiction des armes nucléaires soumis à ratification depuis septembre 2017 grâce à un vote intervenu à l'ONU. Pour Ecolo, le Gouvernement fédéral doit exercer une pression maximale pour mettre fin à cette course aux armements devenue aussi ruineuse que sans fondements géostratégiques.

- **Dans quelle mesure cette revendication fait-elle partie des priorités de votre formation politique ?**

L'engagement contre les armes nucléaires est une revendication forte et historique d'Ecolo.

1. Le déploiement des nouvelles bombes B61-12 en Belgique

La National Nuclear Security Administration (NNSA) américaine a annoncé au mois d'octobre dernier que les nouvelles bombes nucléaires B61-12 allaient être assemblées dès le mois de mars 2020 et allaient être déployées en Belgique et dans les quatre autres pays européens dans la foulée.

Cette volonté est connue depuis 2012, date à laquelle l'administration Obama lançait le programme « *B61-12 Life Extension Program* ». Elle est rappelée dans la nouvelle doctrine de dissuasion nucléaire américaine (NPR – 2018), sous la présidence de Donald Trump. Celle-ci prévoit en effet la mise au point de deux nouveaux types d'ogives nucléaires "*plus petites et plus facilement déployables*" (des *mini-nukes*, catégorie à laquelle appartiendront les futures ogives B61-12).

Le scénario pris en compte dans le NPR est celui de l'utilisation de ces *mini-nukes* dans le cadre d'une riposte rapide, afin de pénétrer les défenses anti-aériennes russes. La probabilité que les pilotes belges, formés et entraînés au transport et au largage des bombes atomiques entreposées sur notre territoire, participent à un conflit nucléarisé augmente drastiquement.

Au fil des années, nous constatons un abaissement continu du seuil du recours à la bombe nucléaire. La dénonciation du Traité sur les forces nucléaires intermédiaire s'inscrit dans l'accélération de ce mouvement. La multiplication des armes de faible puissance et des armes nucléaires non stratégiques également : elles portent en elles le risque d'un glissement vers la guerre nucléaire limitée qui n'est rien d'autre que l'abandon du concept de dissuasion nucléaire.

- **Comment votre parti se positionne-t-il par rapport au constat posé ci-dessus ?**

La Belgique doit faire savoir à ses partenaires qu'elle ne souhaite plus être le pays hôte d'armes nucléaires tactiques, de quelques niveaux que ce soit.

- **Votre parti est-il opposé au déploiement de ces nouvelles bombes B61-12 en Belgique ?**

Oui

- **Dans quelle mesure cette revendication fait-elle partie des priorités de votre formation politique ?**

L'engagement contre les armes nucléaires est une revendication forte et historique d'Ecolo.

- **Votre parti estime-t-il que la participation de la Belgique au partage du « fardeau nucléaire » de l'OTAN est légitime et qu'elle ne contrevient pas aux obligations internationales de la Belgique au regard du Traité de non-prolifération ?**

Non

Expliquez :

Le respect du TNP et de son esprit impose le départ des armes nucléaires du sol belge.

Si vous avez répondu Non à la question précédente : votre parti est-il disposé à travailler de manière ouverte et transparente à diminuer le rôle de la dissuasion nucléaire dans la doctrine stratégique de l'OTAN ?

Tout à fait.

1. La capacité nucléaire des avions chasseurs-bombardiers

Indépendamment de la question de la légitimité du remplacement des avions chasseurs-bombardiers F16 en lui-même, le choix du gouvernement Michel d'acheter 34 avions F35 permet potentiellement de prolonger la capacité de transport et de largage des bombes nucléaires des avions de combat belges.

A priori et pour le moment, la capacité nucléaire des F35 sera possible pour les F35 dit de *Block4*. Un logiciel qui accompagnera la production des F35 dès 2023. Or, d'après les déclarations du Ministre de la Défense et des Affaires étrangères Didier Reynders en Commission de la Défense nationale, le contrat appelé « *Memorandum of understanding* » conclu entre le gouvernement belge et le gouvernement américain prévoit que les appareils belges soient équipés des normes les plus récentes possibles. Une décision quant au rôle nucléaire des F-35 pourra donc, au plus tôt, être prise par le prochain gouvernement.¹

- **Votre parti est-t-il opposé au fait de prolonger la capacité nucléaire de l'armée belge dès la législature 2019-2024 ?**

Oui

Pourquoi ?

La Belgique doit s'engager dans la lutte contre la prolifération nucléaire. Souhaitant que notre pays adhère au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, il est donc logique que toute action ou politique en faveur du transport ou de l'utilisation de l'arme nucléaire par les forces armées belges soit interdit.

- **Dans quelle mesure cette revendication fait-elle partie des priorités de votre formation politique ?**

Ecolo est historiquement opposé aux armes nucléaires

1. Le remplacement des avions chasseurs-bombardiers F16

Le 25 octobre 2018, soit le lendemain des auditions fleuves en Commission de la Défense et de l'Économie de la Chambre, le Conseil des ministres décide de signer avec le Gouvernement américain, un contrat portant sur l'achat de 34 avions chasseurs-bombardiers F35.

Le même jour, le Ministre de la défense Steven Vandeput signait le « Memorandum of Understanding », contresigné le lendemain par le Deputy Secretary of Defense américain.

Le Ministre de la défense actuel Didier Reynders l'a donc confirmé² : « Tous les documents qui devaient être signés dans le cadre de ce programme de remplacement l'ont été ». Le ministre souligne également que l'article 3 de la loi du 23 mai 2017 portant sur la programmation militaire des investissements pour la période 2016-2030 a été modifié (en date du 20 décembre 2018) afin d'autoriser le paiement d'acomptes et d'avances prévus contractuellement dans le cadre des grands programmes d'investissement et ce, dès avant les prochaines échéances électorales. Des avances ont ainsi été liquidées en 2018 pour les programmes d'acquisition des F-35 pour un montant de 122.819.518,20 euros (à quoi il faut ajouter la somme de 770.000€, en 2018, pour l'achat des frégates). En 2019, le gouvernement a budgété 242.200.000 en termes d'acomptes et d'avances pour les programmes d'acquisition des F-35, les frégates, les chasseurs de mines et les véhicules du programme de capacité motorisée. Tous des programmes lancés et conclus par le gouvernement Michel, d'une valeur totale de plus de 8 milliards d'euros.

- **D'une manière générale, votre parti est-il en faveur de tels investissements dans du matériel lié à la défense**

Non

- Expliquez

Si notre défense a un prix, dans le contexte européen et mondial, les investissements dans le matériel et l'équipement doivent être pensés de concert avec les investissements en matière de personnel, de formation, d'infrastructure, et selon des critères de qualité et les objectifs que l'on poursuit.

Les investissements visés par la vision stratégique de la défense d'ici 2030, la loi de programmation militaire qui la traduit et les engagements du Gouvernement Michel, devraient selon nous être revus, d'une part afin de mieux progresser vers une Europe de la défense intégrée où chaque armée se spécialise, d'autre part, pour mieux prendre en compte les besoins actuels en matière de défense nationale (renseignement, cybersécurité, équipements technologiques ou de génie civil).

- **Votre parti est-il satisfait de la manière dont le processus de remplacement des F16 a été organisé par le gouvernement Michel ?**

Non

- Pourquoi ?

La gestion de ce dossier fut d'une improvisation totale, ce qui est inacceptable alors que le gouvernement a engagé 2 générations de contribuables et militaires belges dans ces dépenses. Les questions de climat et de

développement sont des enjeux internationaux et se doter de chasseurs-bombardiers ne répond pas à ces enjeux. C'est dans une défense européenne intégrée qu'il faut investir, pas dans 34 nouveaux avions de chasse belges. Chez nos voisins et alliés, les chasseurs-bombardiers ne manquent pas..

La décision était aussi stratégiquement prématurée eu égard aux échanges intra européens relatifs à une vision européenne de la défense. Par ailleurs, il existe des indices de pression des partenaires américains et notre gouvernement a négocié avec un fusil sur la tempe (pressions de D. Trump pour une augmentation de la contribution Belge au budget de l'OTAN, alors que la Belgique défendait par ailleurs sa candidature au Conseil de sécurité des Nations Unies, dead line imposé par le fournisseur). Les dés étaient également pipés, considérant l'engagement pris par la Belgique en 2013 dans le contexte de l'OTAN, de se doter d'une capacité furtive que seul le F35 possédait, engagement ensuite traduit dans un cahier des charges favorable à Lockheed - Martin. Nous déplorons également le manque de transparence du processus, qui s'exprime notamment dans un rapport du fournisseur, mis à jour en mars 2018 mais qui n'avait pas été transmis au Ministre ni au CHOD, attestant que nous aurions pu moderniser nos F16, plutôt que de les remplacer, comme les représentants du fournisseur l'avaient confirmé au préalable. Enfin, les retours sociétaux et nos Intérêt Essentiels de Sécurité (IES) ont été insuffisamment considérés: l'indépendance stratégique Européenne, les missions de la Défense Belge en matière de maintien de la paix, de gestion des catastrophes naturelles, de déminage, ou l'expertise qu'aurait gagné notre industrie, auraient dû mieux retenir l'attention du Gouvernement. Au final, nous nous retrouvons avec des avions disposant d'une capacité nucléaire (qui peut être activée) alors que nous défendons le Traité de dénucléarisation, ainsi que d'une capacité interventionniste furtive, en lieu et place d'une capacité de défense.

- Selon votre parti, le fait que trois constructeurs en lice se soient retirés de la course – pour certains en dénonçant des termes d'appel d'offre biaisés – n'érode-t-il pas la légitimité de l'ensemble du processus ?

Oui

Les dés étaient pipés dès lors que l'engagement avait été pris par la Belgique, en 2013, dans le contexte de l'OTAN, de se doter d'une capacité furtive que seul le F35 possédait. Cet engagement ensuite traduit dans un cahier des charges favorable à Lockheed - Martin, érode effectivement la légitimité du processus.

- Tous les partis politiques ne participant pas au gouvernement se sont prononcés pour un report de la procédure de remplacement des F16. Défendez-vous toujours cette position ?

Oui

- Si non, précisez ce qui vous a fait changer d'avis
- Si oui, votre parti est-il prêt à dénoncer le « Memorandum of Understanding » liant la Belgique aux Etats-Unis ?

Oui

- Pourquoi ?

Les nouvelles informations issues du rapport POGO sont alarmantes et nous inquiètent encore plus sur le choix qui a été posé : imprécisions des tirs qui représentent un risque pour les troupes au sol et les populations civiles, données récoltées par le système non fiables ce qui peut mener à des fausses informations du pilote, système informatique qui en est à sa 27^{ème} version mais ne fonctionne toujours pas, fissures apparaissant, ce qui réduit la durée de vie de 8000 à 2100h, et enfin, système facilement piratable... Le Ministre Reynders argumente que ces caractéristiques se rapportent au F35B qui ne serait pas le modèle choisit pas la Belgique (F35A). Quoi qu'il en soit, le 11 nov 2018, l'ancien Ministre Vandeput affirmait que 966 imperfections ou observations documentées étaient déjà connues pour le programme F35. Dont le F35A .

Nous voulons que les services de l'armée et le Gouvernement analysent sérieusement ces informations, demandent au fournisseur de les commenter, apportent des réponses techniques, et que ce rapport soit remis au Parlement. Nous serons très attentifs à l'évolution de ces informations, et nous serions prêts, le cas échéant, à examiner les possibilités juridiques de sortir de ce contrat: le Gouvernement a-t-il prévu des clauses suspensives, des clauses d'attente ? Quelles seraient les pertes pour la Belgique en cas de dénonciation du Memorandum of understanding ?

Les différents investissements dans le secteur de la défense du gouvernement Michel suivent l'engagement, souscrit par le gouvernement Di Rupo en affaires courantes à l'occasion du sommet de l'OTAN de septembre 2014, d'allouer 2% du PIB belge à la défense. 20% de ce budget devant être alloués aux dépenses d'investissement. Si ce dernier objectif est désormais rempli, la Belgique entend au moins atteindre la barre de 1,3% du PIB à l'horizon 2030.

- **Comment se positionne votre parti vis-à-vis de cet engagement et de la trajectoire prise par le gouvernement Michel ?**

Cela n'a aucun sens que chaque pays constitue une force armée complète couvrant tout le spectre des capacités offensives, défensives et logistiques. La collaboration et la mutualisation européennes doivent mener à des économies d'échelle et à des gains d'efficacité. Pour cela les armées nationales doivent se spécialiser et collaborer dans le contexte européen.

Pour Ecolo les opportunités en matières de pooling et sharing doivent être davantage envisagées, sur base d'un partage équitable de la charge pour tous les partenaires. Dans cette optique, la défense avait, et a, en effet, besoin d'investissements dans le matériel. Nous regrettons ainsi que dans certains choix, les synergies sur le plan européen ne soient pas recherchées, comme dans le dossier des avions de chasse. Il y a un besoin d'unités terrestres légères, manœuvrables et rapidement déployables, des besoins en matière de transports, avec un rôle important pour les opérations spéciales et les éléments de soutien nécessaires. Nous pensons qu'investir davantage dans notre expertise en matière de déminage, de maintien de la paix et de gestion de catastrophes naturelles est absolument nécessaire. D'autres domaines de spécialisation sont la marine et le sauvetage en mer, la cyberdéfense et le transport aérien tactique et stratégique, ainsi que la formation.

- **Le budget de la défense est aujourd'hui d'environ 1% du PIB belge. Celui de la justice est de 0,7%. Cet écart révèle-t-il une priorité de votre parti ?**

Non

Expliquez

Nous voulons vraiment réinvestir dans la Justice qui est une fonction de base de la démocratie et dont les dysfonctionnements actuels sapent la confiance du citoyen dans la démocratie.

- Si non, qu'entend faire votre formation politique pour fixer de nouvelles priorités budgétaires ?

Vu les urgences climatiques, notre priorité est de dégager des moyens en faveur d'une transition écologique et juste en investissant dans les énergies renouvelables et les mesures d'efficacité énergétique, la mobilité et l'économie circulaire. Mais aussi en augmentant les prestations sociales et mettant en place un crédit d'impôt pour les revenus les plus faibles. Et donc en renforçant les moyens humains et informatiques de la Justice.

- Quel est le cadre fixé par votre parti à l'intérieur duquel vous entendez soutenir l'envoi de l'armée belge à l'extérieur de ses frontières ?

Uniquement dans le cadre d'une résolution votée par l'ONU.

Les derniers accords de gouvernement fédéraux ont tous souligné l'évolution de l'armée comme un outil de politique étrangère. Ainsi, maintenir le qualificatif de « défense » est, si pas trompeur, en tout cas réducteur.

- Votre parti soutient-il, à l'image de ce qui a été fait en France par exemple, le changement de nom du ministère de la « défense » en ministère « des forces armées » ?

Oui

Pourquoi ?

Le changement de termes est plus symbolique qu'autre chose. Ecolo n'y est pas opposé. Ce qui importe ce sont les politiques mises en place.

1. L'évolution de la politique européenne de sécurité et de défense commune (PSDC)

Afin de circonscrire nos questions, nous nous permettons de joindre au présent questionnaire, le plaidoyer que la CNAPD a récemment diffusé par rapport à l'évolution de la PSDC ces dernières années. Merci de lire le plaidoyer ci-annexé avant de répondre aux questions ci-dessous.

- Comment se positionne votre parti par rapport à cette phrase de Federica Mogherini, qui illustre l'évolution que prend la PSDC depuis le Conseil européen des 19 et 20 décembre 2013 : « *Pour l'Europe, pouvoir de convaincre et pouvoir de contraindre vont de pair* » ?

Il est clair que le contexte sécuritaire belge et européen est en changement. Les crises persistantes au Moyen-Orient (avec répercussions sécuritaires chez nous), l'attitude assertive de la Russie, l'insécurité apportée par le Brexit et la politique étrangère de Donald Trump, nous forcent à faire évoluer notre politique de sécurité et de défense.

Pour Ecolo, l'évolution nécessaire la plus importante est celle d'une coopération militaire renforcée sur notre propre continent, au sein de l'Union européenne, qui pourrait ainsi se profiler comme un des piliers de l'OTAN.

Ce n'est pas un choix contre l'OTAN, mais bien une option claire d'indépendance stratégique. A terme, nous croyons en une structure de commandement militaire européen, ce qui nécessite une intégration politique plus forte au niveau européen. Pour cette raison, nous souhaitons renforcer l'administration européenne des Affaires étrangères (plus précisément le staff militaire UE) afin qu'elle puisse, à terme, décider comment déployer la défense européenne.

A l'instar du concept stratégique de l'OTAN, la majorité des menaces identifiées par la PSDC sont de nature socio-économique. Ces menaces font écho au constat posé dès 2008 par le Conseil européen selon lequel la prospérité de l'Union dépend de ses capacités militaires.

- **Votre parti estime-t-il que la prospérité européenne (notamment la sécurité de l'approvisionnement énergétique) pourrait entrer en contradiction avec la prospérité nord-américaine ?**

Oui

Si oui, quels mécanismes votre parti préconise-t-il afin d'éviter une confrontation directe entre ces deux entités géographiques ?

De continuer à s'engager dans le multilatéralisme et la promotion du droit international. L'environnement devrait faire l'objet de nouveaux instruments de régulation des conflits. La mise sur pied d'une Agence Internationale de l'environnement serait un exemple à suivre.

Plus généralement, votre parti soutien-il l'idée selon laquelle la prospérité de l'Union dépend de ses capacités militaires ?

Non

Expliquez

La prospérité de l'Europe repose avant tout sur sa capacité à répondre efficacement aux crises environnementales et climatiques à venir. Elle nécessite de renforcer les coopérations aux différents niveaux, dans les différents secteurs ainsi que de repenser son action internationale pour aider au mieux les espaces et populations qui seront affectés par ces chocs, déjà en cours.

- **Votre parti soutient-il la logique fixée par le Conseil européen (puis par la Commission européenne) afin de matérialiser la PSDC, c'est-à-dire via le renforcement des capacités communes par le renforcement de l'industrie européenne intégrée de la défense ?**

Oui

Expliquez

Comme dit plus haut, la volonté d'Ecolo est d'agir en faveur d'une Europe de la défense intégrée en développant plus avant des synergies avec d'autres pays européens, tant pour les investissements que pour la collaboration opérationnelle. Cela signifie choisir la spécialisation et le partage des tâches, oser faire des choix, même si ils sont difficiles.

- **Votre parti prévoit-il de questionner l'opportunité du fonds européen pour la défense ?**

Non

Expliquez

Ecolo est contre le Fond Européen de la Défense: transférer des dépenses de défense à l'UE alors que ce n'est pas dans nos compétences et que des recettes additionnelles ne sont pas données est inacceptable.

1. Les lois et politiques prises dans le cadre de la lutte contre le terrorisme

Afin de circonscrire nos questions, nous nous permettons de joindre au présent questionnaire, le plaidoyer que la CNAPD a récemment diffusé par rapport aux lois et politiques qu'elle qualifie de *liberticides* et *démocraticides*. Merci de lire le plaidoyer annexé avant de répondre aux questions ci-dessous.

- **Votre parti partage-t-il le constat posé par le texte, qui dénonce les inclinaisons liberticides et democraticides de la lutte contre le terrorisme ?**

Oui

La sécurité est la première des libertés. Sans elle, l'individu ne peut jouir au mieux de ses droits fondamentaux. Mais un contexte de menace terroriste ne peut être utilisé pour justifier une restriction démesurée aux libertés fondamentales. Un équilibre doit toujours être trouvé.

- Comment votre parti se positionne-t-il par rapport au glissement progressif de l'équilibre des pouvoirs au profit du pouvoir exécutif et à l'insécurité juridique dans laquelle sont plongés les citoyens et les mouvements sociaux dans l'exercice de leurs droits démocratiques fondamentaux ?

Si la protection contre le terrorisme doit faire partie de l'arsenal juridique, les lois dites "antiterroristes" doivent être évaluées et revues pour éviter les abus déjà constatés et assurer le respect absolu de la présomption d'innocence et des droits fondamentaux garantis par la constitution, tels que la liberté d'expression et d'association. Les définitions données à certains concepts dans ce domaine (appartenance à un groupe terroriste ou incitation à la commission d'infraction terroriste) sont trop vagues et permettent d'incriminer un éventail extrêmement large de personnes et d'association.

A côté des balises et des garde-fous aux méthodes utilisées par la police et les services de renseignement et de sécurité afin de prévenir toute atteintes aux libertés et droits fondamentaux, Ecolo estime qu'il faut également renforcer leur contrôle.

Pour votre parti, « efficacité de la justice » rime-t-elle avec abandon progressif de ses prérogatives au profit du pouvoir exécutif ?

Non

Depuis les années 90, plutôt que de renforcer la Justice en la rendant davantage opérationnelle, on assiste à un glissement, de plus en plus fréquent, du pouvoir judiciaire vers d'autres niveaux de pouvoir, au mépris de la sécurité juridique dont seul le judiciaire est le garant. Parallèlement, la justice pénale se délocalise en confiant aux communes une fonction juridictionnelle lorsque celles-ci peuvent imposer des sanctions administratives communales contre des infractions mixtes. Elles participent ainsi à ce processus de détricotage de la Justice.

La Justice doit être rendue par les juges, dans le respect des garanties judiciaires et des droits de la défense, en toute indépendance et impartialité. Pour Ecolo, la fonction juridictionnelle des juges ne peut être transférée aux communes ou à tout autre exécutif.

Le texte souligne notamment l'extension des prérogatives de coercition du pouvoir communal. Désormais, se développe toute une chaîne procédurale parallèle à la justice pénale, au sein de laquelle le constat, la poursuite et l'application de la peine peuvent être confiés entièrement à des fonctionnaires communaux, sans donc plus aucune garantie d'impartialité et d'indépendance et faisant peser des menaces sérieuses sur les garanties procédurales du procès équitable.

Si l'on faisait de la politique fiction, avec par exemple en mémoire les résultats de la liste *Forza Ninove* lors des dernières élections communales, l'on peut facilement envisager comment un tel arsenal pourrait être réorienté pour criminaliser l'expression démocratique citoyenne.

- Votre parti partage-t-il ce constat ?

Oui

Les autorités, les entreprises et le Ministère public répondent de plus en plus aux actions sociales par des poursuites devant les tribunaux. Les possibilités de mener des actions sont de plus en plus réduites. Comme pour l'incrimination visant l'organisation criminelle et l'organisation terroriste, il convient d'exclure du champ d'application de la loi pénale (et plus particulièrement de l'infraction d'association de malfaiteurs), les activités d'ordre politique, syndical, philanthropique, philosophique ou religieux ou ayant tout autre but légitime, sous peine de voir criminaliser ces objectifs légitimes. Nous avons d'ailleurs déposé une proposition de loi dans ce but. ([54K248](#) Proposition de loi modifiant le Code pénal en vue d'exclure du champ d'application de la loi pénale les activités d'ordre politique, syndical, philanthropique, philosophique ou religieux ou qui poursuit exclusivement tout autre but légitime)

Par ailleurs, les SAC servent aussi de plus en plus souvent à décourager et sanctionner des actions pacifiques. Pourtant, l'activisme est un instrument crucial dans l'arsenal dont disposent les mouvements sociaux pour continuer à nourrir et approfondir notre démocratie. Les canaux politiques et juridiques "normaux" ne suffisent pas toujours à stimuler le changement social.

En outre, beaucoup de nos acquis sociaux, que nous considérons aujourd'hui comme évidents, sont attribuables à l'action sociale et à des personnes qui se sont associées pour forcer le changement.

- Votre parti entend-il mettre en place des garde-fous à la puissance coercitive de plus en plus grande de l'autorité communale ?

Oui

- Si oui, lesquels ?

Une autre manière de gérer le vivre ensemble est possible. Une politique qui utilise les SAC à bon escient et non pas seulement afin de mettre en place la répression de certains comportements ou comme arme contre des manifestations. Ainsi il est indispensable d'objectiver les comportements qui peuvent être érigés en infractions par les communes. Ecolo souhaite dès lors que la législation sur les SAC soit complétée par une liste recensant les comportements que les communes peuvent ériger en infraction, sur base d'une évaluation du système mis en place, tout en respectant l'autonomie des communes et en gardant en ligne de mire l'objectif visé: améliorer le vivre ensemble dans les communes. Un système similaire existe par exemple aux Pays-Bas, afin de lutter contre l'imprévisibilité d'infractions établies par certaines communes.

Le concept des infractions mixtes, par sa nature, est problématique au regard du principe de séparation des pouvoirs (un organe exécutif qui se voit attribuer des compétences judiciaires) et par l'absence, au niveau de l'administration communale, des garanties juridiques, prévues par le pouvoir judiciaire, au niveau de l'administration communale.

Le législateur pénal a décidé d'inscrire ces infractions dans le Code pénal pour des raisons spécifiques. Vider ces infractions pénales de leur sens et de la protection judiciaire dont elles bénéficient met à mal l'égalité entre les citoyens et s'oriente vers un système arbitraire et subjectif.

Le rôle sanctionneur de la commune devrait se limiter à des infractions qui relèvent de ses compétences, à savoir essentiellement le maintien de l'ordre public et ne pas s'étendre à des infractions pénales

- Votre parti est-il en faveur d'un « état d'urgence » à l'image de ce qui existe en France ?

Non

Expliquez

Si la France a connu un état d'urgence prolongé ces dernières années, il n'existe pas dans la Constitution belge, de disposition analogue au régime de l'état d'urgence, tel qu'il résulte de la loi française de 1955. L'article 187 de notre Constitution prévoit au contraire que « la Constitution ne peut être suspendue en tout ni en partie ».

L'absence de ce régime dans notre droit n'a pas empêché la Belgique d'adopter toute une série de mesures (plus ou moins justifiées) pour lutter contre le terrorisme. Un tel régime n'est donc ni nécessaire ni souhaitable car il entraîne une réduction des libertés publiques inutile et injustifiée.

1 COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE du MERCREDI 16 JANVIER
2019 <http://www.lachambre.be/doc/CCRI/pdf/54/ic1016.pdf#search=%2228184%22>

2 COMMISSION DE LA DEFENSE NATIONALE du MERCREDI 16 JANVIER
2019 <http://www.lachambre.be/doc/CCRI/pdf/54/ic1016.pdf#search=%2228184%22>